



« Coup d'œil » 24

Janv. 2006

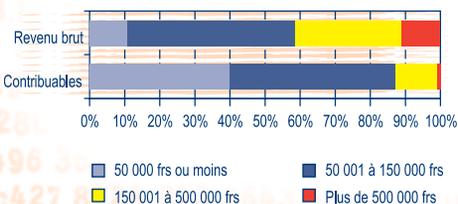
Quels revenus pour les contribuables genevois ?

En 2002, près des deux tiers de l'ensemble des revenus des contribuables personnes physiques habitant dans le canton sont des salaires. La part des salaires est inférieure à la fois pour les contribuables dont les revenus sont les plus bas et pour ceux dont les revenus sont les plus hauts. Par ailleurs, elle diminue progressivement avec l'âge du contribuable. L'évolution est inverse pour les revenus de la propriété et les revenus découlant de transferts, qui ont tendance à s'accroître avec l'âge.

Des revenus supérieurs à 500 000 francs pour 1 % des contribuables

Les contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (IBO) dont le revenu brut annuel est inférieur à 50 000 francs représentent 39,8 % des contribuables, mais seulement 10,6 % du total des revenus. Pour les contribuables dont le revenu est situé entre 50 000 et 150 000 francs, les deux proportions sont très proches : 47,5 % des contribuables cumulent 48,0 % des revenus.

Répartition des contribuables et du revenu brut selon la classe de revenu, en 2002



Les cinq types de revenus des contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (IBO)

- *Revenus salariaux*
Tous les revenus découlant d'une activité dépendante (versements effectués par les employeurs). Le terme de salaire est à prendre au sens large, englobant toutes les sortes de primes, indemnités et autres commissions.
- *Revenus d'exploitation*
Tous les revenus découlant d'une activité indépendante (nature juridique en raison individuelle ou société de personnes). En général, le revenu est constitué du bénéfice net. La palette des activités est très large, allant des agriculteurs aux professions libérales, en passant par les artisans et les petits commerçants.
- *Revenus de transferts*
Tous les revenus provenant de rentes, pensions, allocations diverses, en particulier les rentes de la prévoyance professionnelle, de l'AVS et de l'AI.
- *Revenus de la propriété*
Tous les revenus mobiliers et immobiliers, c'est-à-dire, d'une part, les intérêts et dividendes des avoirs financiers et, d'autre part, les loyers sur des avoirs immobiliers. Cette catégorie inclut notamment la valeur locative (loyers imputés) pour les propriétaires occupant leur logement.
- *Revenus divers*
Tous les revenus qui ne sont pas classés dans une autre catégorie : gains accessoires, allocations de logement, successions non partagées, par exemple. Sont également compris les éléments imposables des contribuables imposés selon le « train de vie ».

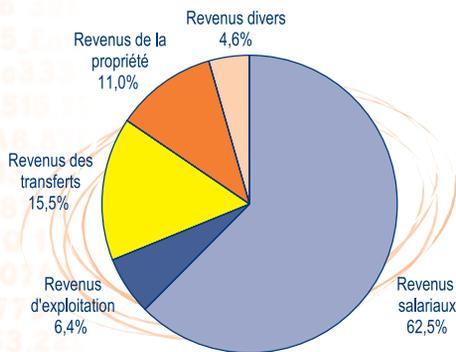
Données Générales

Analyses

Tableaux de bord

La proportion de contribuables dont le revenu brut annuel est compris entre 150 000 et 500 000 francs est nettement moins importante que la proportion représentée par le cumul de leur revenus (respectivement 11,7 % et 30,3 %). Cet écart est évidemment encore plus grand pour les revenus annuels supérieurs à 500 000 francs : 0,9 % des contribuables cumulant 11,0 % du total des revenus.

Répartition du revenu brut selon le type de revenus, en 2002



Les revenus salariaux sont les plus importants

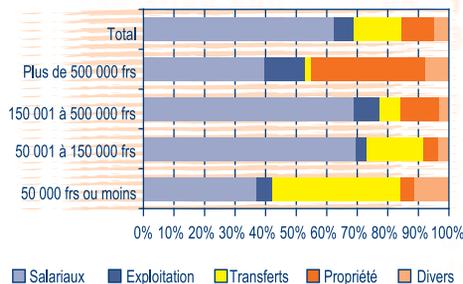
Au total, le revenu brut cumulé des contribuables IBO résidant dans le canton de Genève avoisine les 20 milliards de francs en 2002. Avec 62,5 %, les revenus salariaux en constituent nettement la part principale. La proportion de contribuables concernés par ce type de revenu est similaire (61,9 %).

Les revenus d'exploitation concernent une minorité de contribuables (7,2 %), reflétant la relative rareté du statut d'indépendant par rapport à celui de salarié. Les contribuables touchant des revenus de la propriété sont nombreux (61,4 % du total), mais leur poids en terme monétaire est limité (11,0 %). Pour la plupart d'entre eux, il s'agit en effet d'intérêts sur l'épargne. A noter qu'un quart des revenus de la propriété (soit un peu plus de 500 millions de francs) est constitué des loyers imputés (valeur locative). Enfin, plus d'un tiers (34,2 %) des contribuables genevois touchent des revenus de transferts.

Les revenus de la propriété bénéficient surtout aux contribuables les plus aisés

Les revenus de transferts sont proportionnellement plus importants pour les contribuables dont les revenus bruts sont inférieurs à 50 000 francs, dépassant même, dans cette catégorie, les revenus salariaux. Ces derniers sont en revanche nettement majoritaires pour les revenus compris entre 50 000 et 500 000 francs. C'est dans la catégorie des revenus les plus élevés que les revenus de la propriété atteignent la proportion la plus forte, similaire à celle des revenus salariaux. C'est également là que les revenus d'exploitation sont proportionnellement les plus importants.

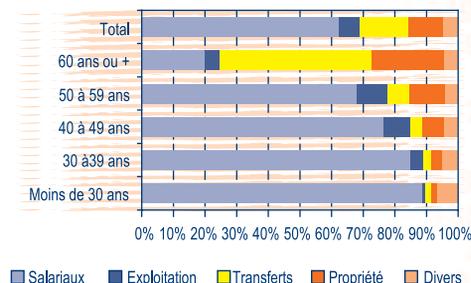
Répartition du revenu brut selon le type de revenus, par classe de revenu, en 2002



La part des revenus salariaux décroît avec l'âge

La part des revenus salariaux et celle des revenus de la propriété évoluent de manière inverse par rapport à l'âge du contribuable (pour les couples mariés, il s'agit de l'âge de la personne de référence, en général l'homme) : les revenus salariaux décroissent, tandis que ceux de la propriété prennent de l'ampleur. Sans surprise, c'est à partir de 60 ans que la part des revenus de transferts est la plus grande, coïncidant avec l'âge de la retraite. Les revenus d'exploitation sont à leur apogée pour les contribuables âgés entre 40 et 59 ans.

Répartition du revenu brut selon le type de revenus, par classe d'âges du contribuable, en 2002



Méthodologie

Les données utilisées proviennent du Département des finances. Elles correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2005 pour l'année fiscale 2002.

L'unité de base est le contribuable personne physique imposé au barème ordinaire (IBO) qui habite dans le canton de Genève. Le contribuable n'est pas forcément une personne ou un ménage. Ainsi, deux personnes mariées constituent un seul contribuable IBO. Deux personnes célibataires vivant ensemble constituent en revanche deux contribuables IBO distincts, qu'elles aient ou non des enfants.

L'indicateur de base retenu ici est le revenu brut, qui groupe la globalité des revenus fiscalisés. Contrairement au revenu imposable, il n'est pas influencé par la mécanique fiscale des déductions. Seule la connaissance du revenu disponible selon la taille des ménages fournirait une indication du niveau de vie. Cette donnée n'est pas accessible au travers des données fiscales.

Une publication plus complète sur les revenus des contribuables genevois, basée sur l'année fiscale 2003, est prévue courant 2006.